



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 10 novembre 2010 (16.10)
(OR. en)**

**12619/10
ADD 1**

**PV/CONS 40
AGRI 279
PECHE 182**

ADDENDUM au PROJET DE PROCÈS-VERBAL

**Objet : 3026^{ème} session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(AGRICULTURE ET PÊCHE), tenue à Bruxelles le 12 juillet 2010**

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS AUX
DÉLIBÉRATIONS PLUBLIQUES¹

Page

Liste des POINTS "A" (doc. 11820/10 PTS A 64)

22. Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la participation de l'Union à un programme commun de recherche et de développement sur la mer Baltique (BONUS) entrepris par plusieurs États membres..... 3

ORDRE DU JOUR (doc. 11778/10 OJ CONS 39 AGRI 256 PECHE 160)

4. Programme de travail de la présidence..... 4

o

o o

¹ Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du Traité sur l'Union européenne) et autres cas de délibérations du Conseil ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil).

POINT "A"

22. Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la participation de l'Union à un programme commun de recherche et de développement sur la mer Baltique (BONUS) entrepris par plusieurs États membres

doc. PE-CONS 21/10 RECH 199 COMPET 170 ENV 325 CODEC 473

Le Conseil a approuvé l'amendement figurant dans l'avis du Parlement européen et a adopté l'acte proposé modifié en conséquence, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. (Base juridique: articles 185 et 188, deuxième alinéa, du TFUE).

Déclaration de la Commission

"La Commission regrette vivement l'absence d'accord sur un véritable modèle de pot commun, prévu à l'annexe I de la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative au programme BONUS, présentée par la Commission.

Dans ces circonstances, et pour faciliter un compromis interinstitutionnel, la Commission est prête à soutenir le texte de compromis de la présidence. À cet égard, elle indique que les conséquences de la décision relative au programme BONUS pour le véritable pot commun ne seront en aucun cas considérées comme un précédent pour les futures propositions concernant de telles initiatives. Toutefois, elle souligne que, d'après l'expérience acquise à ce jour, bien qu'il ne soit pas un objectif en soi, le véritable pot commun garantit l'excellence et l'engagement financier des États membres pour toutes les initiatives s'accompagnant d'un financement et d'une collaboration transnationaux, sans lesquels il reste difficile de progresser dans la réalisation de l'espace européen de la recherche.

Il est d'autant plus urgent d'y parvenir dans le cadre de la programmation commune. Le succès du processus de programmation commune dépend fondamentalement de l'engagement concret des États membres de mettre en adéquation et en commun des ressources de manière stratégique dans des domaines d'une importance capitale dans lesquels des défis sociétaux se posent. En conséquence, la Commission souligne que les États membres devront s'engager en faveur d'un véritable pot commun pour le financement et la collaboration transnationaux ou se mettre d'accord sur d'autres formes d'intégration financière et stratégique avant le lancement de toute autre initiative fondée sur l'article 185 du TFUE. Elle souligne également l'importance d'un modèle de pot commun pour la mise en œuvre d'initiatives en matière de programmation commune."

POINT À L'ORDRE DU JOUR

4. Programme de travail de la présidence

(Débat public, conformément à l'article 8, paragraphe 3, du RIC (proposé par la présidence))

- Présentation par la Présidence
doc. 5121/1/10 AGRI 4 PECHE 4 REV 1

Les présidents respectifs du Conseil "Agriculture et pêche" ont présenté le programme de travail de la présidence belge pour les secteurs de l'agriculture et de la pêche.

Ils ont mis l'accent sur les principaux éléments suivants:

Politique agricole commune

- Avenir de la PAC après 2013
- Secteur laitier

La présidence belge ouvrira également un débat sur l'examen de la politique de qualité des produits agricoles et se penchera sur un certain nombre d'autres dossiers agricoles au sujet desquels des initiatives de la Commission sont attendues pour le second semestre 2010.

- la distribution de denrées alimentaires aux plus démunis;
- le rapport de la Commission sur les régions ultrapériphériques;
- les propositions visant à adapter la législation agricole existante au traité de Lisbonne et à simplifier la législation agricole (développement rural et aides directes);
- le rapport de la Commission sur le système de conseil agricole;
- la feuille de route concernant l'EST;
- le financement de la stratégie de santé animale;
- le cadre relatif aux OGM.

La présidence suivra de près l'évolution de la situation au niveau de l'OMC / du PDD, ainsi que les négociations bilatérales et leur impact potentiel sur l'agriculture.

Pêche

- Réforme de la politique commune de la pêche (CPC)
- Possibilités de pêche pour 2011
- Mesures techniques
- Programmes pluriannuels et dossiers d'actualité
- Politique extérieure

La présidence belge organisera, les 9 et 10 novembre 2010, un symposium international intitulé "Improved Science and Fisheries Partnership Agreements as Policy Drivers".

Les dossiers concernant le secteur de la pêche figureront à l'ordre du jour du Conseil en octobre, novembre et décembre.

=====